

## Association canadienne des réviseurs / Editors' Association of Canada Politique de bénévolat

Entrée en vigueur : juin 2021

### Objet de la politique

La présente politique a pour but d'encourager et de soutenir la participation des bénévoles au sein de l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada.

### Énoncé de la politique

Les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des buts et des objectifs de l'association et sont indispensables au bon fonctionnement de celle-ci. L'Association canadienne des réviseurs (Réviseurs Canada) appuie les bénévoles et est déterminée à leur fournir les outils nécessaires pour qu'ils s'acquittent efficacement de leur rôle.

### Conditions d'application

La présente politique s'applique à tous les membres ainsi qu'aux étudiantes et étudiants affiliés de l'association qui font du bénévolat pour elle. Notamment :

- les membres qui œuvrent bénévolement à l'échelle nationale et dans les sections et ramifications de l'association;
- les membres qui siègent au Conseil d'administration national, aux comités nationaux et aux sections et ramifications;
- les membres qui accomplissent un large éventail de tâches bénévoles partout au pays.

Seuls les membres peuvent faire du bénévolat (comme avantage de leur adhésion). Les étudiantes et les étudiants affiliés peuvent également occuper des postes bénévoles, à l'exception des restrictions décrites dans les *Procédures d'affiliation*, les *Procédures d'adhésion* et dans le *Règlement administratif de l'association*.

### Responsabilité

Les bénévoles doivent :

- se consacrer à leur travail bénévole de bonne foi;
- accomplir leurs tâches efficacement et en temps voulu;
- communiquer de manière respectueuse et responsable avec les autres bénévoles, au besoin.

L'association souligne régulièrement, de manière officielle et officieuse, la contribution des bénévoles.

Les bénévoles doivent demander des conseils et des commentaires sur les tâches accomplies bénévolement et sont en droit d'en recevoir.

Les conséquences en cas de non-respect de cette politique se trouvent dans les *Lignes directrices sur le bénévolat* et à la section 2.05 Mesures disciplinaires à l'encontre des membres du Règlement administratif n° 1 (2014).

### **Coordonnées**

Les demandes de renseignements concernant la présente politique doivent être acheminées à la Permanence nationale de l'Association canadienne des réviseurs.

info@editors.ca  
www.reviseurs.ca / www.editors.ca  
416 975-1379  
1 866 226-3348 (sans frais)

### **Autorité responsable**

La présente politique est émise sous l'autorité des membres de l'Association canadienne des réviseurs.

Toute modification de la présente politique doit être ratifiée par un vote du Conseil d'administration national.

La présente politique fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

### **Références**

Les lignes directrices pour la mise en œuvre de la présente politique se trouvent dans le document *Lignes directrices sur le bénévolat*.